

Avis voté en plénière du 14 avril 2015

Révolution numérique et évolutions des mobilités individuelles et collectives (transport de personnes)

Déclaration du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

La révolution numérique bouleverse notre mobilité et, plus généralement, nos comportements. Notre assemblée a pu en prendre la mesure lors de différents avis en lien avec ce sujet. L'avis permet d'aborder un autre secteur largement impacté par cette évolution. Merci aux rapporteurs pour le travail effectué, le groupe environnement et nature et le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse sont en adéquation avec l'approche de l'avis qui met bien en évidence l'ampleur des opportunités tout en soulignant les risques vis-à-vis desquels il faut se prémunir.

Parmi ces opportunités, les deux groupes soutiennent celle qui consiste à envisager le numérique comme favorisant le développement de l'économie collaborative dans laquelle l'usage des biens prédomine sur la propriété. L'offre de transport devient partagée et multiforme.

Cet avis est une nouvelle fois l'occasion de questionner un certain modèle économique et de consommation. Il met en avant l'opportunité que le numérique peut constituer pour améliorer la mobilité sur le plan environnemental. Le groupe environnement et nature et celui des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse soutiennent bien entendu cette orientation dont nous retenons deux points en particulier:

- le nombre de personnes transportées par voiture pourrait être accru par des initiatives en faveur du covoiturage ou de l'autopartage, favorisant une baisse du nombre des voitures en circulation. Le numérique peut aussi limiter des trajets inutiles (efficacité d'utilisation) par la recherche optimisée d'itinéraires ou de places de stationnement, réduisant les émissions de GES liées à l'automobile ;
- l'accroissement des taux d'occupation des automobiles, l'étalement de la demande et une tendance à la stabilisation globale de la mobilité pourraient enfin permettre de mieux cibler les besoins en infrastructures nouvelles et ainsi de réduire les effets induits sur l'environnement au profit d'investissements dans l'optimisation des infrastructures existantes.

L'avis appelle à juste titre à une volonté publique affirmée de construire un outil de développement durable au service de l'économique, du social et de l'environnemental. Les deux groupes sont convaincus que cela peut effectivement contribuer à une mobilité plus intelligente et qui va dans le sens de la transition énergétique, avec cependant quelques limites. Attention par exemple au report sur le covoiturage qui s'opère actuellement au détriment des transports en commun et engageant ceux-ci à se réinventer. Le développement du numérique ne doit pas masquer non plus d'autres

réalités comme l'augmentation des prix de la SNCF qui est difficilement gérable, notamment pour les jeunes.

D'autre part, le développement de la mobilité numérique ne saurait à lui seul répondre à la nécessaire transition énergétique dans les transports. Une refondation globale de la politique de transport s'impose, comme l'ont rappelé à la fois les avis sur le Schéma national des infrastructures de transport (SNIT) et sur la transition énergétique dans les transports. À cet égard, nos groupes réaffirment que l'abandon de l'écotaxe et donc le coup d'arrêt porté au financement du report modal est une décision qui va à l'encontre de cette ambition.

Par ailleurs, le groupe environnement et nature et celui des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse reprennent à leur compte deux points de vigilance particuliers soulignés par l'avis.

Le numérique va modifier la structure des emplois dans le secteur des transports. Cette transition doit être accompagnée sur le plan des compétences et des qualifications. À cet égard, l'avis préconise d'intégrer le numérique et ses applications dans les formations initiales et continues des professionnels de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, de la mobilité et du tourisme. Plus largement, c'est l'ensemble des formations qui doivent être irriguées par le numérique, ainsi que le CESE l'a recommandé dans un avis récent.

Enfin, l'avis met en lumière la triple dimension des **inégalités d'accès au numérique**: une inégalité de couverture entre territoires, des problèmes liés au coût de ces technologies et l'usage des instruments nécessaires pour y accéder, qui concernent en particulier les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion. Il était très important de tirer la sonnette d'alarme sur le risque de créer de nouvelles inégalités.

Le groupe environnement et nature et le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse ont voté l'avis.